

CONSEIL MUNICIPAL

Commune
de Chepniers

Séance du 03 novembre 2025
à 14h00
à la Mairie

Le Conseil Municipal de la commune de CHEPNIERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil en mairie, le trois novembre deux mille vingt cinq à 14h00, sous la présidence de Mr Thierry CLEMENCEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

cz CLEMENCEAU Thierry,
cz MICHONNEAU Michelle,
cz PAGNOUX Mario,
cz LANDREAU Valérie,
cz LESTANG Jean-Marie,
cz JAGOU Guylaine,
cz THOUVENIN Nadia,
cz CAMOUSSEIGT Jean-Michel

ÉTAIT ABSENTE ET AVAIT DONNÉ PROCURATION:

ÉTAIENT ABSENTS :

cz AILLET Alexandre
cz MAHAUT Solène
cz METAYER Florence
cz CORNIL Christine
cz DUPRÉ Sandrine,

SOMMAIRE

Travail sur le Nouvel adressage avec Mme TOMEI de la Poste.....3

Approbation des PV des réunions du 24 juillet et du 22 septembre 2026.

DÉLIBÉRATIONS :

2025DE0048 – Pour l'adhésion à la convention de participation proposée par le CDG17 en matière de protection sociale complémentaire pour le risque santé4

2025DE0049 – Présentation du rapport annuel du mandataire de la Société Publique Locale CHARENTE-MARITIME Développement.....4

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES :5

Mr le Maire propose Mr LESTANG Jean-Marie comme secrétaire de séance, en vertu de l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sa proposition est adoptée à l'unanimité,

14h Présentation du travail d'insertion sur la base adresses, réalisé pour le Nouvel adressage par Mme TOMEÏ.

Quelques corrections sont demandées, elles seront prises en compte avant la première réunion de concertation et d'information avec les administrés prévue le 15 novembre 2026.

L'objectif étant de clore ce dossier avant la fin février 2026. (Délibération d'approbation des nouvelles appellations des rues et réalisation des certificats d'adressage.)

Il nous faut prévoir au plus vite, les :

- ☞ Devis pour les numéros des maisons
- ☞ Devis pour les panneaux des noms de voies.

Début du Conseil Municipal 16h00

DÉLIBÉRATIONS

2025DE0048: Adhésion à la convention de participation proposée par le CDG17 en matière de protection sociale complémentaire pour le risque santé

Le Maire, rappelle aux membres du conseil que par délibération du 7 avril 2025 le conseil avait donné mandat au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) pour lancer une procédure de publicité et de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation, à adhésion facultative, en matière de protection sociale complémentaire pour le risque santé.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, le contrat a été attribué au groupement Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) / RELYENS. La convention de participation prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée maximale de 6 ans (jusqu'au 31/12/2031), prorogeable 1 an pour motif d'intérêt général.

A l'unanimité des membres présents le conseil municipal décident d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance souscrit par le CDG17 auprès du groupement MNT/Relyens avec une participation mensuelle brute, de 15 € par agent et par mois .

2025DE0049: Présentation du rapport annuel du mandataire de la Société Publique Locale CHARENTE-MARITIME Développement

Le Maire, rappelle aux membres du conseil que par délibération n° 2022DE0056 en date du 7 novembre 2022 le conseil Municipal avait décidé d'approver le projet de statuts de la Société Publique Locale (SPL) départementale Charente -Maritime et d'approver la participation de la Commune de Chepniers au capital social de cette SPL à hauteur de 300 € . Elle précise que conformément à l'article L.1524-51 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un rapport est présenté devant l'organe délibérant représentant la collectivité au sein de la société Charente-Maritime Développement et que ce rapport a pour objectif de donner une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

Après avoir présenté le rapport annuel 2024 du mandataire ayant été transmis aux membres du Conseil parallèlement à l'ordre du jour.

A l'unanimité des membres présents le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2024 du mandataire de la SPL Charente-Maritime Développement, et autorise le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif de la présente délibération.

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES :

Proposition d'achat des parcelles AI 297/299/300/312 situées entre la mairie et le restaurant communal

La superficie des parcelles constructibles (Zone UA) est de 1212 m²

La superficie des parcelles non-constructibles (zone N) est de 3062 m²

Le Conseil Municipal propose à Mr le Maire de faire une offre d'achat à 20 000 €.

Demande des concitoyens pour une implantation d'un système de limitation de vitesse à la Bourgeade

Les habitants ont alerté Monsieur le Maire que des véhicules circulaient à grande vitesse et qu'il y avait eu des accidents impliquant des animaux, notamment des chats et des chiens.

Mr le maire a pris contact avec un responsable de la Direction de infrastructures du département gestionnaire des RD hors agglo.

Il est conseillé de faire un courrier aux services départementaux afin que dans un premier temps il y est éventuellement un compteur de mis en place sur le secteur (vitesse et comptage du nombre de véhicules journalier) afin d'évaluer les risques réels.

En fonction des résultats et du nombre d'accidents ou incidents recensés dans le secteur, la mise en place d'une défense serait étudiée

Programmation réunion publique pour le nouvel adressage

Les dates retenues sont les samedis 15 et 21 novembre de 9h à 13h00 sous forme d'une permanence.

Abattage de chênes ou châtaigniers devenus dangereux au stade municipal

Après les derniers coups de vent, un arbre s'est effondré sur la main courante du stade. Cette situation a révélé que d'autres arbres risquaient de subir le même sort, ce qui suggère qu'il serait judicieux de faire couper certains d'entre eux avant qu'il n'y ait d'autres dommages.

Le conseil est favorable à cette proposition.

Plan neige

Le département a décidé de ne pas reconduire le dispositif plan neige pour la saison hiver 2025/26. En conséquence la convention qui nous liait pour le nettoiement de la RD 134 est caduque..

La séance est levée à 17h46.

Le secrétaire de séance
Mr LESTANG Jean-Marie



Le Maire
Mr Thierry CLEMENCEAU

